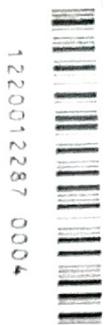




AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes



1220012287 0004

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES MASSEUBE
12 AV ELYSEE DUFFRECHOU
32140 MASSEUBE

eco' pli B6 POITIERS PIC 20.09.18 C10202



1220012287 0004

M CARCY JEAN MICHEL
LA RIBERE
32140 MASSEUBE

La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €

La loi rend obligatoire le règlement de cette somme par paiement en ligne ou par prélèvement.

Vos références

Numéro fiscal (C) : 08 68 783 340 047
Référence de l'avis : 18 32 4078684 32

Numéro de propriétaire : 242 C00312C

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 0351 MBLCGS
M CARCY JEAN-MICHEL MARC

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2018

1 133,00 €

PROP/INDIVIS MBM33K
MME LAINE AUDE JEANNE N

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2018. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Mandat de prélèvement SEPA récurrent en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA récurrent. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M CARCY JEAN MICHEL
LA RIBERE
32140 MASSEUBE

ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT

DGFIP ICS : FR46ZZ2005002 TAXES FONCIERES
18 32 4078684 32 C 221 2018 32019 15/10/2018 Montant : 1 133,00 €

CENTRE D' ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 30501
94974 CRETEIL CEDEX 9

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

183240786841 M

CARCY JEA

671110000145 85221318324078684320320190908206 113300

Vos démarches

- ↳ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée
- ↳ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ↳ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ↳ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 • Sur le paiement de votre impôt :
 TRES. MASSEUBE
 12 AV ELYSEE DUFFRECHOU 32140 MASSEUBE
 Tél : 05 62 66 00 37
 • Sur le montant de votre impôt :
 SIP MIRANDE SAID PLAISANCE RUE DES GENETS
 BP 56 32300 MIRANDE
 Tél : 05 62 66 82 63

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 320 GERS

Commune : 242 MASSEUBE

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017		21,36%	%	3,01%	33,85%	%	14,55%	%	
Taux 2018		21,36%	%	3,01%	33,85%	0,205%	16,12%	%	
Adresse		27A RIBERE OUEST							
Base ①		1454		1454	1454	1454	1454		
Cotisation		311		44	492	3	234		1084
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2017		307		43	486	-	209		
2018		311		44	492	3	234		1084
Variation		+1,30%	%	+2,33%	+1,23%	- %	+11,96%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017		69,76%	%	7,16%	109,30%	%	19,40%	%	
Taux 2018		69,76%	%	7,16%	109,30%	0,758%	19,20%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles		6		6			7		
Cotisations									
2017		3					1		
2018		4		0			1		5
Variation		+33,33%	%	%	%	%	0%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « Collectivité »							Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			44
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 320 51 022 019 242 242 U S						Montant de votre impôt :			1133